

**PROCES-VERBAL**

**de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**du 2 JUILLET 2020**

---

L'an Deux Mille Vingt, le deux juillet, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont assemblés dans la salle du Domaine des Loges à Parthenay sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, **Président**,

PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, BERGEON Patrice,  
CORNUAULT PARADIS Chantal, CLEMENT Guillaume, PROUST Magaly, ALLARD Emmanuel,  
BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe,  
CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

AYRAULT Bérengère, BARDET Jean-Luc, BONNEAU Bertrand, BOUCHER Hervé-Loïc,  
BRESCIA Nathalie, CHARTIER Mickaël, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric,  
CHIDA CORBINUS Cécile, DIEUMEGARD Claude, FERJOU Jean-Marie, FERJOUX Christian,  
FEUFEU David, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, GILBERT Véronique, GRENOUX Florence,  
GUERIN Jean-Claude, GUERINEAU Louis-Marie, HERAULT Ludovic, HERVE Karine,  
JOLIVOT Lucien, LARGEAU Sandrine, LE BRETON Hervé, LE ROUX Liliane, LHERMITTE Jean-François,  
MALVAUD Daniel, MARTINEAU Jean-Yann, MIMEAU Bernard, MORIN Christophe,  
PARNAUDEAU Thierry, PASQUIER Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PIET Marina, PILLOT Jean,  
REISS Véronique, RINSANT Martine, ROBIN Pascale, ROY Michel, ROY Olivier, SABIRON Véronique,  
THIBAUT Catherine, TREHOREL Jean-Luc, VIGNAULT Laure - **Conseillers**

Pouvoirs :

ARGENTON Xavier donne procuration à HERVE Karine  
DE TALHOUET-ROY Hervé donne procuration à JOLIVOT Lucien

Absences excusées : RIVAULT Chantal

Secrétaires de séance : LE ROUX Liliane, REISS Véronique

-----

## SOMMAIRE

<b>SECRETARIAT GENERAL .....</b>	<b>2</b>
1 - CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES .....	2
2 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES .....	2
<b>AFFAIRES FINANCIERES .....</b>	<b>8</b>
3 - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2020 .....	8
4 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2020.....	8
5 - TRAVAUX DANS LES ECOLES 2020 : DEMANDE DE SUBVENTIONS.....	9
<b>CULTURE .....</b>	<b>10</b>
6 - RESEAU DES MEDIATHEQUES ET LUDOTHEQUE - PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DES ABONNEMENTS .....	10
<b>SPORTS .....</b>	<b>11</b>
7 - PISCINES COMMUNAUTAIRES - PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DES ABONNEMENTS.....	11
<b>TECHNIQUES .....</b>	<b>13</b>
8 - EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ECOLE DU RPI REFFANNES, ST MARTIN DU FOUILLOUX, VAUTEBIS ET VAUSSEROUX – APPROBATION DES TRAVAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE .....	13
<b>ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>15</b>
9 - REGIE ASSAINISSEMENT DE PARTHENAY-GATINE – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION.....	15
<b>QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>17</b>

**Monsieur le Président** salue les membres du Conseil communautaire et ouvre la séance.

**Monsieur le Président** énumère les absences et procurations.

Deux secrétaires de séance sont nommés.

O  
O O  
O

## **SECRETARIAT GENERAL**

### **1 - CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES**

**Monsieur le Président** explique que les conseillers communautaires ont reçu avec leur convocation la proposition de création de 14 commissions thématiques calquées sur les délégations des 14 Vice-présidents.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

VU le règlement intérieur du Conseil communautaire, et notamment ses articles 6 et 7 ;

VU l'arrêté préfectoral n°79-2019-12-20-004 en date du 20 décembre 2019, portant statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer les 14 commissions thématiques intercommunales suivantes :

<b>COMMISSIONS</b>
Développement économique industriel et artisanal
Développement économique agricole et agroalimentaire
Jeunesse et citoyenneté
Inclusion environnementale aux politiques publiques
Enfance et scolaire
Animation et valorisation du patrimoine historique culturel, environnemental, matériel et immatériel
Solidarité, santé et petite enfance
Qualité des équipements, infrastructures, innovation numérique
Ressources humaines
Projet de territoire
Coopération territoriale
Transparence de la vie publique, place des usagers, accessibilité et gouvernance
Assainissement et cycle de l'eau
Finances et optimisation financière

### **2 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES**

**Monsieur le Président** explique qu'il a été fait appel aux conseillers communautaires, qui doivent s'inscrire dans au moins une commission, et aux conseillers municipaux qui souhaitent intégrer une ou plusieurs commissions thématiques. Certains conseillers municipaux sont intéressés pour participer aux commissions communautaires mais souhaiteraient préalablement bien mesurer l'investissement en temps à consacrer aux commissions communales, pour être sûrs d'être véritablement disponibles. **Monsieur le Président** propose donc de former les

commissions en fonction des candidatures reçues à ce jour, pour permettre à ces commissions de débiter sans attendre leurs travaux, et de réétudier leur composition dans quelques mois en fonction des nouveaux souhaits émis par les élus communaux.

**Monsieur le Président** rappelle que tous les sujets présentés au Conseil communautaire doivent avoir été discutés préalablement en commission, et, pour les plus importants d'entre eux, débattus en Commission générale conformément à ses engagements.

**Monsieur le Président** indique qu'il conviendra de compléter la commission « Ressources humaines » qui est une commission très importante puisque de ces membres (conseillers communautaires exclusivement) seront issus les représentants des élus siégeant au Comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

**Monsieur le Président** recense auprès des conseillers présents les modifications à apporter à la composition de chaque commission par rapport au projet adressé aux membres de l'Assemblée avec la convocation.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

VU le règlement intérieur du Conseil communautaire, et notamment ses articles 6 et 7 ;

VU la délibération en date du 2 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales ;

CONSIDERANT que les commissions thématiques intercommunales sont ouvertes aux conseillers municipaux ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de désigner les membres des commissions thématiques intercommunales comme suit :

**COMMISSION « Développement économique industriel et artisanal »**

ARGENTON Xavier (Parthenay)	GIRARD Jean-Luc (Gourgé)
BARDET Jean-Luc (Parthenay)	HUT Jimmy (Ménigoute)
BEAUCHAMP Claude (Parthenay)	LANDET Patrick (Lageon)
BONNEAU Céline (Châtillon/Thouet)	LE ROUX Liliane (Secondigny)
BOUVIER Raphaël (Reffannes)	LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)
BRANGER Anthony (Vausseroux)	MIOT Sébastien (Lhoumois)
BRETEAUD Arnaud (Pougné-Hérison)	PARNAUDEAU Thierry (Les Forges)
CHAIGNE Edwige (Allonne)	PEREIRA Mathilde (Ménigoute)
CHEVALLIER Laurence (Pompaire)	PERONNET Jany (Secondigny)
DIEUMEGARD Claude (Châtillon/Thouet)	PIET Marina (Pompaire)
FOURNIER Jérôme (Parthenay)	PRUDHOMME Dimitri (Saint-Aubin-le-Cloud)
GAILLARD Didier (Ménigoute)	RENAULT Jean-Michel (Azay-sur-Thouet)
GALLARD David (La Ferrière-en-Parthenay)	ROY Joël (Lageon)
GAMACHE Nicolas (Les Châteliers)	SAVIN Serge (Saint-Martin-du-Fouilloux)
GERMON Nadine (Vasles)	TORRE Emmanuelle (Pompaire)

**COMMISSION « Développement économique agricole et agroalimentaire »**

AUBRUN Thomas (Gourgé)	FERJOUX Christian (Vautebis)
BEAUCHAMP Claude (Parthenay)	GAILLARD Didier (Ménigoute)
BELAUD Philippe (Parthenay)	GOICHON Laurent (Pompaire)
BERNARD Stéphane (Allonne)	GOUBAND Carl (Lageon)
BERTIN Aline (Saint-Germain-de-Longue-Chaume)	GOUBEAU Jean-Paul (Thénezay)
BOUDIER Mickaël (Gourgé)	GRELLIER Marie-Chantal (Vausseroux)

BRANCHU Patrice (Saint-Aubin-le-Cloud)	IMBERT Jacky (Les Châteliers)
BROSSARD Berty (Pompaire)	LEFEVRE Sylvie (Vasles)
CHARRIER Claudette (Le Retail)	PARNAUDEAU Guillaume (Vasles)
CHOLLET Jean-Michel (Lhoumois)	PARNAUDEAU Thierry (Les Forges)
CLÉMENT Guillaume (La Ferrière-en-Parthenay)	PEREIRA Mathilde (Ménigoute)
COUDREAU Denis (Fénerly)	ROUSSEAU Damien (Azay-sur-Thouet)
De TALHOUEY-ROY Hervé (Pressigny)	ROY Yveline (Lageon)
DENIS Joël (Parthenay)	SABIRON Véronique (Vernoux-en-Gâtine)
DESCROIX Antoine (Parthenay)	WANSCHOOR David (Parthenay)
FERJOU Jean-Marie (Châtillon/Thouet)	

#### COMMISSION « Jeunesse et citoyenneté »

ALLARD Jean-Luc (Châtillon/Thouet)	LECONTE Nathalie (Allonne)
BLANCHETON Christine (Adilly)	MARSAULT Mathilde (Le Tallud)
BONNEAU Marie-France (Viennay)	MARTIN Alexandre (Fénerly)
BRUNET Angélique (Gourgé)	MARTINEAU Jean-Yann (Lageon)
CHAUSSERAY Stéphanie (Vausseroux)	MAUILLON Lucile (Parthenay)
CLISSON Sandrine (Secondigny)	MEUNIER Magali (Thénezay)
FAUCHER Charleen (Fénerly)	NEVEU Linda (La Ferrière-en-Parthenay)
GARREAU Sonia (Amailloux)	RENELIER Emilie (Pompaire)
GEOFFRION Catherine (Le Tallud)	SICOT Nathalie (Azay-sur-Thouet)
GRENOUX Florence (Vasles)	SORIN Thierry (Saint-Aubin-le-Cloud)
HUT Jimmy (Ménigoute)	TROJET Laure (Les Châteliers)
JASMIN David (Azay-sur-Thouet)	VIGNAULT Laure (Azay-sur-Thouet)
JEUDI Marilyne (Aubigny)	

#### COMMISSION « Inclusion environnementale aux politiques publiques »

BERGEON Patrice (Saint-Martin-du-Fouilloux)	GUIOT Jean-Pascal (Le Retail)
BROUARD Dominique (Ménigoute)	HUT Jimmy (Ménigoute)
BRUNET James (Azay-sur-Thouet)	JEUDI Daniel (Aubigny)
CHARGÉ Rémi (Pougue-Hérissou)	MAIRE Gabriel (Allonne)
CHARTIER Mickaël (Oroux)	MIMEAU Bernard (Saint-Germain-de-Longue-Chaume)
CHAUVET Annie (Thénezay)	MOREAU Nicolas (Les Forges)
CUBAUD Olivier (Le Tallud)	NIVELLE Patrick (Pompaire)
DABIN Michel (Lageon)	PELLETIER Anthony (Parthenay)
FAZILLEAU Patrice (Azay-sur-Thouet)	PETIT Myriam (Parthenay)
GAMACHE Nicolas (Les Châteliers)	RIBETTE Aurélien (Gourgé)
GOULET Chantal (Lhoumois)	STILES Julia (Saint-Aubin-le-Cloud)
GOURBAULT Sébastien (Vausseroux)	THEBAULT Jean-Pierre (Viennay)
GUERINEAU Louis-Marie (Saurais)	VEILLON Ingrid (Vasles)
GUICHET Alain (Châtillon/Thouet)	

#### COMMISSION « Enfance et scolaire »

ALAPHILIPPE David (Vausseroux)	FERGEAU Paquita (La Ferrière-en-Parthenay)
BACHELIER Marie (Aubigny)	FERJOUX Corinne (Allonne)
BERNARD Carine (Le Retail)	GEOFFRION Catherine (Le Tallud)
BOINOT Eliane (Gourgé)	JAMONEAU Mélanie (Ménigoute)
BONNEAU Bertrand (Fomperron)	LARGEAU Sandrine (Saint-Aubin-le-Cloud)
BONNEAU Marie-France (Viennay)	LE DÛ Jocelyne (Pompaire)
BOUVIER Raphaël (Reffannes)	LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)
BRANGEON Julien (Pompaire)	MARTIN Sandra (Saint-Martin-du-Fouilloux)

BRESCIA Nathalie (Amailloux)	MARTINEAU Jean-Yann (Lageon)
BRUNET Mélina (Fénerly)	MEURVILLE Chantal (Secondigny)
CHAIGNEAU Marie-Pierre (Les Châteliers)	MIOT Sébastien (Lhoumois)
CHARGÉ Christiane (Pressigny)	MOUFFRANC Mireille (Vasles)
CHIDA CORBINUS Cécile (Parthenay)	PIET Julien (Azay-sur-Thouet)
CHOUETTE Laetitia (Châtillon/Thouet)	POUBLANC Mélissa (Lageon)
CHULEVITCH Céline (Ménigoute)	ROY Michel (Reffannes)
CORNUAULT PARADIS Chantal (Thénezay)	VIGNAULT Laure (Azay-sur-Thouet)
DAVID Jocelyne (Reffannes)	

**COMMISSION « Animation et valorisation du patrimoine historique culturel, environnemental, matériel et immatériel »**

AIGUILLON Dominique (Châtillon/Thouet)	HUT Jimmy (Ménigoute)
AYRAULT Bérengère (Parthenay)	JEUDI Marilyne (Aubigny)
BERHILI Djelloul (Allonne)	LAGAY David (La Peyratte)
BERTIN Monique (La Ferrière-en-Parthenay)	LEFEVRE Sylvie (Vasles)
BOCHE Delphine (Amailloux)	LONGONI Valérie (Pompaire)
BONNET Eric (Ménigoute)	MACAUD Mariama (Secondigny)
BOUTET Sylvie (Parthenay)	MANSON Danielle (Aubigny)
BROSSEAU Ingrid (Châtillon/Thouet)	MARTIN Corinne (Azay-sur-Thouet)
CHARTIER Mickaël (Oroux)	MAURY Jean-Louis (Vernoux-en-Gâtine)
CHEVALIER Patrice (Fénerly)	METAIS Jacques (Gourgé)
CHIDA CORBINUS Cécile (Parthenay)	MOTARD Guillaume (Pougne-Hérisson)
CLÉMENT Guillaume (La Ferrière-en-Parthenay)	MOUSSET Michel (Lageon)
DEQUICK Pascal (Vausseroux)	PAPOT Laetitia (Les Châteliers)
FEUFEU David (Gourgé)	PASQUIER Thierry (Thénezay)
GARNIER Francis (Lhoumois)	PELLETIER Pierre-Alexandre (Parthenay)
GIGON Brigitte (Saint-Aubin-le-Cloud)	PIET Marina (Pompaire)
GOURBAULT Sébastien (Vausseroux)	PILLOT Marie-Andrée (Vasles)
GUIGNARD Nathalie (Lageon)	RIVAULT Chantal (Parthenay)
GUILBARD Edouard (Ménigoute)	ROY Michel (Reffannes)
GUIOT Jean-Pascal (Le Retail)	ROY Olivier (Vasles)
HERAULT Ludovic (Adilly)	TROUVE Lucie (Parthenay)
HERVE Karine (Parthenay)	VINCENT Caroline (Parthenay)

**COMMISSION « Solidarité, santé et petite enfance »**

BONNET Eric (Ménigoute)	NEVEU Linda (La Ferrière-en-Parthenay)
CHAPOT Philippe (Saint-Aubin-le-Cloud)	PASQUIER Thierry (Thénezay)
DARAIZE Céline (Vausseroux)	PILLOT Marie-Andrée (Vasles)
DAVID Jocelyne (Reffannes)	POUDRET Isabelle (Pompaire)
DIAZ DE CERIO Jean-Marie (Saint-Martin-du-Fouilloux)	PROUST Magaly (Parthenay)
DUPUIS Valérie (Châtillon/Thouet)	RACAUD Géraldine (Secondigny)
FAIVRE Fabienne (Amailloux)	RAMBAUD Isabelle (La Peyratte)
FRANCHINEAU Joëlle (Secondigny)	RAYMOND Nathalie (Châtillon/Thouet)
GAULT Isabelle (Gourgé)	RINSANT Martine (Châtillon/Thouet)
GRELLIER Bruno (Adilly)	ROBINEAU Nathalie (Azay-sur-Thouet)
GUIGNARD Isabelle (Allonne)	ROY Yveline (Lageon)
LAMONTAGNE Flora (Vausseroux)	SOUCHU Laurence (Les Châteliers)
LARCHER Tony (Azay-sur-Thouet)	THIBAUT Catherine (Le Tallud)
LE DÛ Jocelyne (Pompaire)	TROJET Laure (Les Châteliers)
MOUFFRANC Mireille (Vasles)	

**COMMISSION « Qualité des équipements, infrastructures, innovation numérique »**

ALLARD Emmanuel (Allonne)	LOREAU Jean-Claude (Vausseroux)
BERGUER Sébastien (Le Retail)	MAITRE Pierre (Secondigny)
BONNET Eric (Ménigoute)	MAJOU Christophe (Reffannes)
BROSSARD Berty (Pompaire)	MARTIN Corinne (Azay-sur-Thouet)
BUTET Michel (Pompaire)	MOREAU Christophe (Saint-Aubin-le-Cloud)
CHARGÉ Rémi (Pougné-Hérissou)	MORIT Thierry (Châtillon/Thouet)
CUBAUD Olivier (Le Tallud)	PELEGRIN Michel (Les Châteliers)
DABIN Michel (Lageon)	RIBETTE Aurélien (Gourgé)
GUILLOT Eric (Secondigny)	ROBIN Pascale (Parthenay)
GUITTARD Dominique (Châtillon/Thouet)	ROUVREAU Christelle (Azay-sur-Thouet)
LE ROUX Liliane (Secondigny)	SIMON Christelle (Thénezay)

**COMMISSION « Ressources humaines »**

ALLARD Emmanuel (Allonne)	MALVAUD Daniel (Aubigny)
ANDRÉ Claire (Vautebis)	MÉNARD Anne (Amailloux)
BEAU Marie-Noëlle (Châtillon/Thouet)	MORISSET Patrick (Allonne)
BOINOT Eliane (Gourgé)	RINSANT Martine (Châtillon/Thouet)
CHEVALLIER Laurence (Pompaire)	ROBIN Pascale (Parthenay)
CUBAUD Olivier (Le Tallud)	SICAUD Mickaël (Les Châteliers)
GILBERT Véronique (Le Retail)	VIGNAULT Laure (Azay-sur-Thouet)
LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)	

**COMMISSION « Projet de territoire »**

BOURDEAU Stéphane (Saint-Aubin-le-Cloud)	GRELLIER Marie-Chantal (Vausseroux)
BREMOND Gilles (Pompaire)	GUERIN Jean-Claude (La Peyratte)
BRESCIA Nathalie (Amailloux)	HERAULT Ludovic (Adilly)
CABARET Patrick (Aubigny)	LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)
CHARGELEGUE Mathieu (Châtillon/Thouet)	MALVAUD Daniel (Aubigny)
CHEVALIER Eric (La Chapelle-Bertrand)	MIGEON Didier (Pompaire)
CHEVAUX Hervé (Allonne)	PAIN Jérôme (Thénezay)
CREON Florence (Châtillon/Thouet)	PILLOT Jean (Lhoumois)
DUGUET amandine (Pougné-Hérissou)	RIVAUULT Chantal (Parthenay)
FAZILLEAU Patrice (Azay-sur-Thouet)	ROUVREAU Sylvain (Vasles)
FERJOU Jean-Marie (Châtillon/Thouet)	ROY Stéphane (Fénerly)
FERREIRA Stéphane (Les Châteliers)	SAINT-LAURENT Gérard (Ménigoute)
GAILLARD Didier (Ménigoute)	SALVEZ Frédérique (Lageon)
GAULT Isabelle (Gourgé)	SAUJON Philippe (Oroux)
GENDRY Alain (Saint-Martin-du-Fouilloux)	VOY Didier (Le Tallud)

**COMMISSION « Coopération territoriale »**

BACLE Jérôme (Parthenay)	DUTERTRE Manon (Gourgé)
BERHILI Djelloul (Allonne)	GRELLIER Bruno (Adilly)
BILLEROT Jérôme (Le Tallud)	GRENIUUX Florence (Vasles)
BOUCHER Hervé-Loïc (Saint-Aubin-le-Cloud)	JEUDI Marilyne (Aubigny)
BRANGEON Julien (Pompaire)	LATTUADA Evelyne (Les Châteliers)
BRANGER Anthony (Vausseroux)	MAJOU Christophe (Reffannes)
CHARGELEGUE Mathieu (Châtillon/Thouet)	MOUCHARD Béatrice (La Peyratte)
CREON Florence (Châtillon/Thouet)	REISS Véronique (Parthenay)
DEQUICK Pascal (Vausseroux)	RENELIER Emilie (Pompaire)
DESESSARD Jeanne (Azay-sur-Thouet)	SALVEZ Frédérique (Lageon)

**COMMISSION « Transparence de la vie publique, place des usagers, accessibilité et gouvernance »**

ALLARD Jean-Luc (Châtillon/Thouet)	MORIN Christophe (Viennay)
CAQUINEAU Bernard (Pougné-Hérissou)	MORTIER Jacques (Allonne)
DESESSARD Jeanne (Azay-sur-Thouet)	MOUCHARD Béatrice (La Peyratte)
FEUFEU David (Gourgé)	PAIN Isabelle (Lhoumois)
GAUTIER Christina (Vausseroux)	PAPIN Catherine (La Ferrière-en-Parthenay)
GERMON Nadine (Vasles)	PASSEBON Ingrid (Les Châteliers)
LE BRETON Hervé (Parthenay)	RAVELEAU Frédérique (Thénezay)
MAGNAVAL Catherine (Parthenay)	ROBIN Pascale (Parthenay)
MALVAUD Daniel (Aubigny)	SAVIN Serge (Saint-Martin-du-Fouilloux)
MARTINEAU Jean-Yann (Lageon)	SEIGNEURET Thibault (Saint-Aubin-le-Cloud)

**COMMISSION « Assainissement et cycle de l'eau »**

ALBERT Philippe (Vausseroux)	NAULLEAU Daniel (Gourgé)
AUBRY Benoît (Gourgé)	PETIT Myriam (Parthenay)
BERGEON Patrice (Saint-Martin-du-Fouilloux)	PINEAU Jean-Louis (Thénezay)
BROSSEAU Ingrid (Châtillon/Thouet)	PINON Hubert (La Ferrière-en-Parthenay)
CHAUSSONEAUX Jean-Paul (Pompaire)	PROUST Stéphane (Allonne)
GUERINEAU Louis-Marie (Saurais)	RENAULT Jean-Michel (Azay-sur-Thouet)
IMBERT Jacky (Les Châteliers)	SAINT-LAURENT Gérard (Ménigoute)
JOLIVOT Lucien (Doux)	SALVEZ Frédérique (Lageon)
LONGONI Valérie (Pompaire)	THEBAULT Jean-Pierre (Viennay)
MAJOU Christophe (Reffannes)	VEILLON Christian (Amailloux)
MIMEAU Bernard (Saint-Germain-de-Longue-Chaume)	

**COMMISSION « Finances et optimisation financière »**

ALBERT Philippe (Vausseroux)	LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)
BEAUCHAMP Claude (Parthenay)	MANSON Danielle (Aubigny)
BONNEAU Céline (Châtillon/Thouet)	MIGEON Didier (Pompaire)
CHEVALIER Eric (La Chapelle-Bertrand)	MORIN Christophe (Viennay)
CUBAUD Olivier (Le Tallud)	PARNAUDEAU Thierry (Les Forges)
DIEUMEGARD Claude (Châtillon/Thouet)	PASQUIER Thierry (Thénezay)
FLEAU Natacha (Allonne)	PILLOT Jean (Lhoumois)
GAILLARD Didier (Ménigoute)	RENAULT Jean-Michel (Azay-sur-Thouet)
GAILLARD Isabelle (Adilly)	ROY Olivier (Vasles)
GIRARD Jean-Luc (Gourgé)	SICAUD Mickaël (Les Châteliers)
GUERIN Jean-Claude (La Peyratte)	TREHOREL Jean-Luc (Parthenay)
LARCHER Tony (Azay-sur-Thouet)	

**Monsieur le Président** remercie tous les conseillers qui ont accepté d'intégrer ces commissions. Les travaux vont donc pouvoir commencer. Les Vice-présidents auront à charge de réunir ces commissions et de définir, avec leurs membres, leur organisation, leur périmètre d'action et les réflexions à mener. En fonction du nombre de participants, il sera possible de créer des groupes de travail internes à une commission pour mener des études approfondies des sujets qui lui sont soumis. Il est important que chaque commission s'organise comme elle l'entend, tout en respectant un minimum de formalisme.



## AFFAIRES FINANCIERES

### 3 - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2020

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, explique que la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est reportée en 2020 du 15 avril (30 avril en fait car année électorale) au 3 juillet 2020, eu égard aux conditions sanitaires.

A toutes fins utiles, compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation (TH) engagée, il est rappelé que les taux de TH 2020 sont gelés à hauteur des taux 2019. Ainsi, le Conseil communautaire ne doit pas voter de taux de TH 2020. En 2020, les collectivités percevront le produit de TH (*habitations principales et secondaires*) calculé à partir des bases définitives 2020 et des taux applicables en 2019.

Les services de la direction générale des finances publiques ont transmis à la collectivité l'état 1259 (état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales) détaillant les bases et produits prévisionnels, ainsi que les allocations compensatrices de l'année 2020, annexés à la convocation.

Il est proposé de maintenir les taux appliqués en 2019, pour rester en phase avec le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif voté en début d'année.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article 1636 B sexies du code général des impôts ;

VU l'article 1636 B septies du code général des impôts ;

VU l'article 1639 A du code général des impôts ;

VU l'article 11 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, qui précise que "*pour l'application, en 2020, de l'article 1639 A du code général des impôts, les dates du 15 avril et du 30 avril sont remplacées par celle du 3 juillet*";

CONSIDERANT que, compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation (TH) engagée, les taux de TH 2020 sont gelés à hauteur des taux 2019 et, qu'en conséquence, le Conseil communautaire ne doit pas voter de taux de TH 2020 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de maintenir les taux appliqués en 2019 et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

- Taux de CFE : 25,30 %,
- Taux de taxe foncière bâti : 1,75 %,
- Taux de taxe foncière non bâti : 13,34 %.

### 4 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2020

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, explique que les conseillers ont reçu le détail des taux par secteur puisque la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) fait l'objet de taux différenciés selon la classification en zone 1 (périmètre de compétence de la CCPG) ou zone 2 (périmètre de compétence du Syndicat Mixte à la Carte (SMC) du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine). 2020 est la dernière année de lissage des taux par secteur entamé en 2014.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article 11 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, qui précise que "pour l'application, en 2020, de l'article 1639 A du code général des impôts, les dates du 15 avril et du 30 avril sont remplacées par celle du 3 juillet" ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 15 octobre 2014, instaurant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, en définissant deux zones de perception, sur lesquelles des taux différents sont appliqués et fixant la durée d'harmonisation des taux applicables dans les communes à une période de 5 ans (soit des taux harmonisés en 2020) ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020 tels que détaillés dans le tableau ci-annexé :

Zone 1 : 11,61 %, (11,97 % en 2019),  
Zone 2 : 10,03 %. (9,89 % en 2019).

#### 5 - TRAVAUX DANS LES ECOLES 2020 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Un diagnostic général des bâtiments scolaires a conclu à la nécessité d'entreprendre d'importants travaux d'amélioration. Pour ce faire, un programme d'investissement pluriannuel 2017-2020 de 1 700 000 € HT a été élaboré pour réaliser cette remise à niveau des équipements scolaires communautaires en tenant compte des contraintes budgétaires de la collectivité.

La tranche 2020 sera consacrée à des travaux de rénovation de l'école de Reffannes.

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, explique que le coût de ces travaux est évalué à 835 815,33 € HT.

Pour rappel, par délibération du 26 février 2020, cette opération de travaux a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020, et auprès du Pays de Gâtine au titre du Contrat de Ruralité.

La Communauté de Communes a également sollicité du Conseil départemental des Deux-Sèvres l'octroi d'une subvention de 210 000 € au titre de la dotation travaux qui lui a été réservée dans le cadre du dispositif CAP 79. Pour rappel, par délibération en date du 23 février 2017, le Conseil communautaire a demandé au Conseil Départemental des Deux-Sèvres de réserver une enveloppe globale de 400 000 € au titre du dispositif départemental CAP79 pour soutenir financièrement ce programme d'investissement pluriannuel concernant les écoles. Une subvention de 100 000 € a été accordée pour la tranche de travaux 2017 et de 90 000 € pour la tranche de travaux 2018.

À la suite de l'installation du nouveau Conseil communautaire, les différents financeurs sollicitent la confirmation que celui-ci approuve le plan de financement des travaux dans les écoles 2020, s'établissant comme suit après actualisation :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	752 584 €	Etat - DETR 2020	248 221 € (29.7%)
Etude	11 490 €	Département - CAP 79	210 000 € (25.1%)
Honoraires	71 741,33 €	Contrat ruralité du Pays de Gâtine	150 101 € (18%)
		Autofinancement	227 493,33 € (27.2%)
<b>TOTAL</b>	<b>835 815,33 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>835 815,33 € HT (100%)</b>

**Monsieur le Président** estime la démarche engagée par les maires concernés par ce RPI particulièrement pertinente, car ils ont travaillé dans l'intérêt des enfants. Ce sont des choix souvent compliqués pour les élus car

l'école est un symbole très fort dans la vie de la commune. Le choix qui a été fait est courageux et exemplaire, ce qui lui semble unanimement reconnu.

**Monsieur Didier GAILLARD** relève que les demandes de subventions soumises au Conseil ont déjà été validées, même si elles ont varié un peu depuis.

**Monsieur le Président** répond qu'en effet ces financements ont déjà été sollicités mais que les financeurs, et notamment l'Etat, attendent une confirmation de l'engagement des nouveaux élus à poursuivre ce projet. L'objectif est bien de mener cette opération à terme en respectant un calendrier serré.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération de travaux dans les écoles 2020 ci-dessus présenté,
- d'autoriser Monsieur Le Président à solliciter toute aide financière et notamment à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020, auprès du département au titre du CAP 79 et auprès du Pays de Gâtine au titre du contrat de ruralité,
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## CULTURE

### 6 - RESEAU DES MEDIATHEQUES ET LUDOTHEQUE - PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DES ABONNEMENTS

**Monsieur Guillaume CLEMENT**, rapporteur, explique, dans le contexte de crise sanitaire liée au covid-19 et de confinement, les médiathèques communautaires et la ludothèque ont fermé leurs portes au public le 17 mars. Le service sur place a été interrompu pendant 11 semaines. Le lien avec les usagers a été maintenu via les réseaux sociaux, le réseau ne disposant pas d'offre en ligne. Depuis le 2 juin, la reprise partielle permet d'offrir un service de prêts à emporter, sur rendez-vous. Ce service, qui ne permet pas le libre accès aux collections, reste très partiel par rapport à l'offre habituellement proposée, en prêt ou sur place. De plus, il nécessite un espacement des rendez-vous générant parfois de l'attente pour les usagers.

Les abonnements dans le réseau sont souscrits pour une période de 12 mois et peuvent être pris toute l'année.

Pour tenir compte du service incomplètement rendu aux usagers, il est proposé de prolonger la durée de validité des abonnements pour trois mois.

Actuellement, nous décomptons 338 usagers ou familles (hors personnes morales) ayant souscrit un abonnement à la ludothèque entre le 1er janvier et le 15 mars 2020 ; en complément, 66 usagers ou familles (hors personnes morales) ont une date d'échéance d'abonnement comprise entre le 15 mars et le 15 juin 2020. Pour les médiathèques, actuellement, nous décomptons 444 usagers ou familles (hors personnes morales) ayant souscrit un abonnement à la ludothèque entre le 1er janvier et le 15 mars 2020 ; en complément, 1832 usagers ou familles (hors personnes morales) ont une date d'échéance d'abonnement comprise entre le 15 mars et le 15 juin 2020.

Pour les personnes dont l'échéance intervenait avant le 15 mars, le report de 3 mois maintient leur échéance dans le courant de l'année civile 2020 (2e semestre) et par conséquent budgétaire : cette disposition permet de préserver ces recettes tout en réaffirmant un lien de confiance fort entre service public et usagers.

Pour les personnes ayant souscrit entre le 1er janvier et le 15 mars 2020, leur échéance est en 2021 : les recettes glisseront dans le courant du 2e trimestre de 2021, mais toujours dans l'année civile et budgétaire.

Enfin, seuls les usagers dont l'abonnement est en cours de validité peuvent actuellement réserver par leur compte via Internet ; actuellement, le réabonnement dans ces structures n'est pas possible dû aux conditions d'accès aux équipements.

**Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER** demande d'envisager des exceptions à cette prolongation automatique d'abonnements, pour des personnes ayant déménagé par exemple, et pour lesquelles un remboursement serait préférable. Ce qui devrait également être envisagé pour les piscines.

**Monsieur Guillaume CLEMENT** répond qu'en effet des cas particuliers pourront être étudiés, mais, étant donné le nombre d'abonnés, l'objectif reste d'étendre la période de validité des abonnements pour éviter de nombreux remboursements.

**Monsieur le Président** indique que, si l'exception ne doit pas devenir la règle, il faut tenir compte de ces cas particuliers, que les commissions concernées doivent étudier en détail.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

CONSIDERANT les recommandations ministérielles pour le Plan de déconfinement des médiathèques, construit en 3 phases progressives, dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 ;

CONSIDERANT les droits annuels d'abonnements payés par les usagers, lesquels sont actuellement :

Pour les médiathèques :

- abonnement solo (1 personne) : 9 €/an CC – 16 €/an hors CC
- abonnement coup d'pouce (1 personne, tarif solidaire) : 4 €/an CC – 7 €/an hors CC
- abonnement Pass famille (1 même foyer) : 16 € CC – 22 € hors CC.

Pour la ludothèque :

- abonnement 1 carte (2 jeux) : 17,00 €/an, la 3<sup>e</sup> carte 6,50 €/an en CC
- abonnement 1 carte (2 jeux) : 27,50 €/an, la 3<sup>e</sup> carte 11,50 €/an hors CC.

CONSIDERANT la suspension du service rendu sur la période comprise entre le 17 mars et le 2 juin, dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 ;

CONSIDERANT l'incomplétude du service rendu sur la période courant du 2 juin à août 2020 inclus, dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'acter une prolongation de trois mois de la validité des abonnements individuels et familiaux au réseau des médiathèques ainsi qu'à la ludothèque.

## **SPORTS**

### **7 - PISCINES COMMUNAUTAIRES - PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DES ABONNEMENTS**

**Monsieur Jérôme BACLE**, rapporteur, explique qu'à l'instar des médiathèques et ludothèque, il est proposé de prolonger la période de validité des abonnements des piscines pour tenir compte des fermetures exceptionnelles de ces équipements.

La collectivité a mis en place, depuis l'ouverture des piscines, des formules « abonnements » destinés aux usagers souhaitant venir se baigner régulièrement sur les équipements aquatiques communautaires.

Différentes formules d'abonnements sont proposées :

#### **A GâtinéO :**

- Abonnement de 10 séances, validité de l'abonnement : 6 mois à date d'achat ;
- Abonnement de 20 séances, validité de l'abonnement : 12 mois à date d'achat ;
- Abonnement de 10h, validité de l'abonnement 6 mois à date d'achat ;
- Abonnement de 20h, validité de l'abonnement : 12 mois à date d'achat ;
- Abonnement de 40h, validité de l'abonnement : 12 mois à date d'achat.

A la piscine communautaire de St Aubin le Cloud :

- Abonnement de 10 séances, validité de l'abonnement : 24 mois à date d'achat.

Suite au déclenchement de la crise sanitaire et la période de confinement qui a débuté le 17 mars 2020 les 2 équipements aquatiques ont dû fermer leurs portes.

En conséquence, les usagers ayant acheté ou renouvelé des abonnements n'ont donc pas pu bénéficier de la totalité de leurs séances ou heures de baignade sur les équipements sur la période de validité.

Ci-après le nombre d'abonnements par catégorie étant arrivés à échéance entre la période du 17 mars à la date d'aujourd'hui.

Il est proposé de repousser d'une période de 5 mois (et non de 3 mois comme pour les médiathèques et ludothèque, car les montants en jeu sont plus importants) l'ensemble de ces abonnements échus, représentant la période de fermeture de nos équipements, et cela à compter de la date de ré ouverture (29 juin), ainsi que l'ensemble des abonnements toujours en cours de validité pour des raisons d'équité.

Par ailleurs, à la suite de la décision de fermer la piscine communautaire de Saint Aubin le Cloud pendant la saison d'été, est proposé que les abonnements achetés à St Aubin puissent être utilisés à GâtinéO et cela uniquement sur la période d'été 2020 (du 29 juin au 31 août 2020).

Pour rappel, les 406 abonnements de GâtinéO et les 22 abonnements de St Aubin arrivés à échéance ont été achetés sur l'année 2019. Aussi, en acceptant de repousser l'échéance nous ne décalerons le renouvellement de ces abonnements que de 3 mois, la recette se fera quoi qu'il arrive sur l'exercice 2020.

Abonnements arrivés à échéance sur la période de fermeture

Site	Activité	NB
CENTRE AQUATIQUE GATINEO	10 séances adultes "préférentielle"	14
CENTRE AQUATIQUE GATINEO	10 séances adultes plein tarif	45
CENTRE AQUATIQUE GATINEO	10 séances enfant de 3 à -18 ans	39
CENTRE AQUATIQUE GATINEO	20 séances adultes "préférentielle"	17
CENTRE AQUATIQUE GATINEO	20 séances adultes plein tarif	27
CENTRE AQUATIQUE GATINEO	20 séances enfant de 3 à -18 ans	12
CENTRE AQUATIQUE GATINEO	Carte 10h adulte "préférentielle"	30
CENTRE AQUATIQUE GATINEO	Carte 10h adulte plein tarif	139
CENTRE AQUATIQUE GATINEO	Carte 10h enfant de 3 à -18 ans	18
CENTRE AQUATIQUE GATINEO	Carte 20h adulte "préférentielle"	5
CENTRE AQUATIQUE GATINEO	Carte 20h adulte plein tarif	57
CENTRE AQUATIQUE GATINEO	Carte 20h enfant de 3 à -18 ans	3
SV ST AUBIN	10 Entrées adulte	10
SV ST AUBIN	10 Entrées enfant	9
SV ST AUBIN	10 Entrées préférentielles	3

**Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER** renouvelle sa remarque faite lors du précédent sujet débattu et relève également que la prolongation proposée ne concerne que les abonnements d'entrée et que rien ne semble prévu pour les activités aquatiques pourtant elles aussi interrompues.

**Monsieur Jérôme BACLE** répond que la question des activités sera évoquée lors de la prochaine commission et sera soumise au prochain Conseil communautaire.

**Monsieur le Président** précise qu'il s'agit de délibérer dans un premier temps pour pouvoir répondre rapidement aux demandes les plus pressantes des usagers. Les cas particuliers, plus rares, ont le temps d'être examinés en détail par les commissions.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

CONSIDERANT l'obligation de fermeture des équipements aquatiques dans le cadre l'état d'urgence sanitaire ;

CONSIDERANT les durées de validité des abonnements payés par les usagers, lesquelles sont actuellement :

Au centre aquatique GâtinéO :

- Abonnement de 10 séances, validité de l'abonnement : 6 mois à date d'achat ;
- Abonnement de 20 séances, validité de l'abonnement : 12 mois à date d'achat ;
- Abonnement de 10h, validité de l'abonnement 6 mois à date d'achat ;
- Abonnement de 20h, validité de l'abonnement : 12 mois à date d'achat ;
- Abonnement de 40h, validité de l'abonnement : 12 mois à date d'achat.

A la piscine communautaire de St Aubin le Cloud :

- Abonnement de 10 séances, validité de l'abonnement : 24 mois à date d'achat.

CONSIDERANT la suspension du service rendu au centre aquatique GâtinéO sur la période comprise entre le 17 mars et le 29 juin, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19 ;

CONSIDERANT la suspension du service rendu à la piscine de Saint-Aubin-le-Cloud sur la période comprise entre le 17 mars et le 31 août, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'acter une prolongation de cinq mois de la validité des abonnements souscrits dans les piscines communautaires,
- d'autoriser que les abonnements souscrits à la piscine de Saint-Aubin-le-Cloud soient utilisables au centre aquatique GâtinéO, uniquement sur la période du 29 juin au 31 août 2020.

## TECHNIQUES

### 8 - EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ECOLE DU RPI REFFANNES, ST MARTIN DU FOUILLOUX, VAUTEBIS ET VAUSSEROUX – APPROBATION DES TRAVAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

**Monsieur Emmanuel ALLARD**, rapporteur, explique qu'en 2019, au sein du RPI de Reffannes, Saint Martin du Fouilloux, Vautebis et Vausseroux, en collaboration avec les maires, une étude de faisabilité a été produite afin de rassembler les élèves sur un seul site.

À la suite de sa présentation aux parents d'élèves et à l'inspection de l'éducation nationale, il a été décidé de réaliser une extension et réhabilitation de l'école de Reffannes. Ce projet a été intégré au programme prévisionnel d'investissement (PPI) scolaire, financé par une autorisation de programme / crédit de Paiement (AP/CP) autorisée par le Conseil communautaire en date du 30 mars 2017.

Le projet est situé à Reffannes sur les parcelles cadastrées section AB, numéros 087 et 088, d'une contenance de 2 381 m<sup>2</sup>, mises à disposition par la commune de Reffannes, dans le cadre de l'exercice de la compétence affaires scolaires.

L'architecte Clémence BECK a été missionnée afin de réaliser l'étude et de préparer le permis de construire, annexé à la présente délibération.

A ce stade, le montant de l'opération s'élève à **835 815,33 € HT**, décomposé de la manière suivante :

<b>A - MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX</b>	% ou ft	€ Hors Taxes	€ TTC
<i>Estimation prévisionnelle des travaux (Programme Juin 2019)</i>	<i>ft</i>	<i>667 000,00</i>	<i>800 400,00</i>
1 - Estimation prévisionnelle des travaux (APD v3 Février 2020)	Estimation	695 342,00	834 410,40
2A - PSE n°1: Mise en place d'un échangeur à plaque	Estimation	4 500,00	5 400,00
2B - PSE n°2: Mise en place d'un échangeur à plaque et d'un plancher chauffant	Estimation	2 300,00	2 760,00
2C - PSE n°3: Réfection de l'enrobé de la cour Elémentaire	Estimation	36 000,00	43 200,00
2D - travaux de désamiantage (hors marché) - MTP	FT	4 442,00	5 330,40
3 - Branchements réseaux	Estimation	10 000,00	12 000,00
<b>TOTAL A :</b>		<b>752 584,00</b>	<b>903 100,80</b>
<b>B - DEPENSES DIVERSES DE PRESTATIONS DE SERVICE</b>	% ou ft	€ Hors Taxes	€ TTC
1 - Etudes de sol (G2 AVP) - Entreprise EGSOL	ft	3 080,00	3 696,00
2 - Relevé de plans - Entreprise POUPARD	ft	1 950,00	2 340,00
3 - relevé de Géomètre - ALPHA GEOMETRE	ft	930,00	1 116,00
4 - Analyses plomb + Amiante - SCEDI GOBAIN	ft	3 120,00	3 744,00
5 - Diagnostic termites - Qualiconsult	ft	410,00	492,00
6 - Diagnostic Energétique pour subventions - CEBI	ft	2 000,00	2 400,00
<b>TOTAL B :</b>		<b>11 490,00</b>	<b>13 788,00</b>
<b>C - HONORAIRES</b>	% ou ft	€ Hors Taxes	€ TTC
1 - Maîtrise d'œuvre (% du montant estimé des travaux lors du programme : 667 000 € HT) missions de base - Clémence BECK ARCHITECTURE	9,40%	62 698,00	75 237,60
2 - OPC (corps d'état séparés) 0,5 % montant de travaux programme - Clémence BECK architecture	0,50%	3 335,00	4 002,00
3 - Mission état des lieux - Clémence BECK architecture	ft	280,00	336,00
5 - Bureau de contrôle - QUALICONSULT	ft	2 618,33	3 142,00
6 - CSPS - QUALICONSULT	0,40%	2 810,00	3 372,00
<b>TOTAL C :</b>		<b>71 741,33</b>	<b>86 089,60</b>
		<b>835 815,33</b>	<b>1 002 978,40</b>

Le projet de marché de travaux comprend 12 lots (hors désamiantage) :

- LOT 1 DEMOLITION - GROS-OEUVRE - TERRASSEMENT - V.R.D.
- LOT 2 CHARPENTE BOIS
- LOT 3 COUVERTURE
- LOT 4 ETANCHEITE
- LOT 5 MENUISERIE EXTERIEURE/SERRURERIE
- LOT 6 MENUISERIE INTERIEURE
- LOT 7 CLOISON SECHE - FAUX PLAFOND - ISOLATION THERMIQUE
- LOT 8 CARRELAGE - FAIENCE
- LOT 9 PEINTURE - SOL SOUPLE
- LOT 10 CHAUFFAGE VENTILATION
- LOT 11 PLOMBERIE SANITAIRE
- LOT 12 ELECTRICITE

La procédure envisagée pour cette opération est la procédure adaptée.

Ce qui est présenté au Conseil est dans la continuité de ce qui a été acté par les élus avant les dernières élections.

**Monsieur le Président** indique que le dépôt du permis de construire est nécessaire pour compléter le dossier de demande de DETR auprès de l'Etat.

**Monsieur Didier GAILLARD** rappelle que le dossier de permis de construire est prêt depuis plus d'un mois mais qu'il a été décidé d'attendre pour le faire valider par la nouvelle assemblée.

**Monsieur Jean-François LHERMITTE** est évidemment favorable à cette délibération mais demande quand l'ouverture est prévue.

**Monsieur Emmanuel ALLARD** répond que l'ouverture est programmée pour septembre 2021.

**Monsieur Michel ROY** souligne l'importance de respecter cette date de septembre 2021 car les parents s'inquiètent. Il faut sans cesse les rassurer par rapport à ce qu'ils peuvent entendre de-ci de-là. Les parents peuvent être remerciés de jouer le jeu pendant cette période transitoire de travaux. Tout le monde a joué le jeu d'ailleurs, y compris les maires des communes concernées.

**Monsieur le Président** souhaite associer les enseignantes à ces remerciements.

**Madame Véronique GILBERT** rappelle que ce dossier a été monté en collaboration avec les enseignantes, qui ont notamment pu se prononcer sur les plans d'architecte. Elles peuvent en effet être remerciées. Leur patience sera récompensée par des locaux qui leur assureront d'excellentes conditions de travail.

**Monsieur le Président** indique que l'intérêt pour les enseignantes est également d'être regroupées sur un site unique et de pouvoir travailler en équipe contrairement à la situation actuelle.

**Monsieur Michel ROY** indique que ce sont environ 90 enfants qui seront concernés par ce nouveau groupe scolaire, qui pourrait à terme intéresser d'autres communes alentours.

**Monsieur Jean-François LHERMITTE** souligne l'importance de tenir le Conseil communautaire informé des évolutions des calendriers de mise en œuvre des grands projets tels que celui-ci.

**Madame Véronique GILBERT** est ravie de voir Jean-François LHERMITTE aussi soucieux de conserver les enfants du territoire scolarisés sur ce territoire.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la réalisation des travaux décrits ci-dessus dans la limite des crédits disponibles,
- d'autoriser le Président à signer et à déposer le permis de construire de l'extension et de la réhabilitation de l'Ecole de Reffannes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à dossier.

## ASSAINISSEMENT

### 9 - REGIE ASSAINISSEMENT DE PARTHENAY-GATINE – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

**Monsieur Philippe ALBERT**, rapporteur, explique qu'il s'agit de désigner les 19 membres du Conseil d'exploitation de la Régie assainissement de Parthenay-Gâtine, avec une majorité d'élus communautaires. Il a contacté les communes pour s'assurer d'une répartition adéquate entre élus communautaires et communaux au sein de cette instance. La première réunion se tiendra le 17 juillet 2020 à 18h30 pour notamment élire le Président et le Vice-Président.

**Monsieur Philippe ALBERT** indique également qu'il fera un état des lieux concernant l'assainissement quand il aura rencontré toutes les communes concernées.



Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2221-14, R.2221-5 et suivants ;

VU la délibération n°279-2017 du 30 novembre 2017 créant la Régie d'assainissement de Parthenay- Gâtine selon les dispositions des articles L.1412-1 et L.2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la régie d'assainissement de Parthenay-Gâtine, acceptés par le Conseil communautaire, par délibération n°279-2017 du 30 novembre 2017 ;

CONSIDERANT que, selon ses statuts approuvés, la régie est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et du Conseil communautaire, par un Conseil d'exploitation et son Président, ainsi qu'un directeur ;

CONSIDERANT que conformément à ces statuts, le Conseil d'exploitation est composé de 19 membres, élus communautaires et élus municipaux des Communes membres de la Communauté de communes ; les élus communautaires détenant la majorité des sièges du Conseil d'exploitation ;

CONSIDERANT que les membres du Conseil d'exploitation sont nommés par le Conseil communautaire, sur proposition du Président de la Communauté de communes, qu'il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes et qu'ils exercent leurs fonctions pour la durée du mandat communautaire restant à courir ;

CONSIDERANT que le Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine propose les membres suivants :

<b>Elus Communautaires</b>	<b>Elus Communaux</b>
ALBERT Philippe (Vausseroux)	BAUDRY Jean-Yves (Le Tallud)
BEAUCHAMP Claude (Parthenay)	DUBIN Didier (Féner)
BERGEON Patrice (Saint-Martin-du-Fouilloux)	GUICHET Alain (Châtillon-sur-Thouet)
BRESCIA Nathalie (Amailloux)	LONGONI Valérie (Pompaire)
CHAUSSONNEAUX Jean-Paul (Pompaire)	MAJOU Christophe (Reffannes)
FEUFEU David (Gourgé)	MARILLEAU Jean-Michel (La Chapelle-Bertrand)
GUERINEAU Louis-Marie (Saurais)	PETIT Myriam (Parthenay)
JOLIVOT Lucien (Doux)	SAINTE-LAURENT Gérard (Ménigoute)
LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)	THÉBAULT Jean-Pierre (Viennay)
MIMEAU Bernard (Saint-Germain-de-Longue-Chaume)	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de nommer les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Parthenay-Gâtine suivants :

<b>Elus Communautaires</b>	<b>Elus Communaux</b>
ALBERT Philippe (Vausseroux)	BAUDRY Jean-Yves (Le Tallud)
BEAUCHAMP Claude (Parthenay)	DUBIN Didier (Féner)
BERGEON Patrice (Saint-Martin-du-Fouilloux)	GUICHET Alain (Châtillon-sur-Thouet)
BRESCIA Nathalie (Amailloux)	LONGONI Valérie (Pompaire)
CHAUSSONNEAUX Jean-Paul (Pompaire)	MAJOU Christophe (Reffannes)
FEUFEU David (Gourgé)	MARILLEAU Jean-Michel (La Chapelle-Bertrand)
GUERINEAU Louis-Marie (Saurais)	PETIT Myriam (Parthenay)
JOLIVOT Lucien (Doux)	SAINTE-LAURENT Gérard (Ménigoute)
LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)	THÉBAULT Jean-Pierre (Viennay)
MIMEAU Bernard (Saint-Germain-de-Longue-Chaume)	

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.



### QUESTIONS DIVERSES

Certains Vice-présidents indiquent les dates de réunion des premières commissions.

**Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER** alerte sur le télescopage des dates de commissions.

**Monsieur le Président** répond qu'en effet tous les élus sont confrontés à cet embouteillage de dates de commissions communales et communautaires, notamment dans la perspective d'une pause au mois d'août. Le Conseil de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine a la chance d'avoir pu s'installer relativement tôt, et commencer ces travaux rapidement pour respecter les échéances imposées, notamment liées à la fiscalité, ce qui n'est pas le cas d'autres collectivités qui vont se retrouver en grandes difficultés. Des outils doivent être développés pour éviter ces télescopages à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 19 h 35.

=====

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché du 3 juillet 2020 au 18 juillet 2020.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Les MEMBRES ;



**Jean-Michel PRIEUR**